



Partage d'un bien immobilier en commun

Par Vivi91

Bonjour Monsieur le Juge, aujourd'hui je me retrouve dans une situation compliquée en 2015 ma mère ma donné la totalité de l'argent pour que je puisse m'acheter un appartement.

J'ai acheté cette appartement quand je était encore mariée mon ex mari a habiter seulement 3 mois dans l'appartement il n'a jamais payer une facture, syndic ou taxe foncière etc.

Aujourd'hui je suis divorcé officiellement depuis 2018 j'ai vendu mon appartement et malheureusement l'appartement et un bien commun chose que je ne savais pas en commun accord verbal avec le notaire (il m'a dit que si je vendait l'appartement l'argent me reviendrais en totalité).

Et maintenant mon ex mari me demande 15000? alors qu'il y a aucune clause de le compromis de vente ni dans l'acte de vente.

Maintenant l'argent est bloqué chez le notaire.

Le pire pour moi ce que j'ai vendu mon appartement et j'ai signé un compromis de vente pour une maison et j'ai pas les fonds d'argent il et bloqué chez le notaire.

Que dois-je faire que me conseiller vous de faire.

Merci d'avance Monsieur le Juge pour votre réponse.

Cordialement Mme RICARDO

Par vivi2501

doublon